

HUMEURDE DRAME

Réviser le dictionnaire n'est jamais entreprise mineure, surtout en France. C'est un drôle de drame cependant qu'a provoqué en juin au Parlement la proposition d'un honorable député – finalement repoussée – de bannir de notre réglementation « biocarburant » au profit d'« agro-carburant ».

L'affaire se présentait mal. « Agrocarburant » ne pouvait désigner tous les biocarburants, certains d'entre eux provenant de produits de la sylviculture, du retraitement de corps gras et, un jour à venir, de l'exploitation de micro-algues. De sérieuses difficultés de coordination avec la réglementation européenne, qui a depuis longtemps consacré « biocarburant », étaient par ailleurs prévisibles. La politique ayant des raisons que la sémantique ne connaît pas, les pro-« agro » ont malgré tout failli l'emporter car, n'est-ce pas – et comment ces sots de Grecs

anciens n'y ont-ils pas pensé ? –, « bio » ne peut avoir qu'un sens : sans engrais et sans produits phytosanitaires, ce que ne sont pas les matières premières agricoles transformées en biocarburants. À cette aune théologique et manipulatrice, le dictionnaire devrait être sévèrement revisité. Il faudrait ainsi guillotiner séance tenante l'absolument sacrilège « biochimie » !

« Biocarburant » a donc échappé à la purge, mais les mémoires retiendront de ce drôle de drame l'extrême tension suscitée par la chose en Commission mixte paritaire, l'ambivalence d'une aujourd'hui exministre défendant « bio » devant – poussant « agro » derrière, enfin, le formidable instinct œcuménique du ministre de l'Agriculture qui, dans cette ambiance, sut parler d'« agro-bio-carburants » devant la représentation nationale. RIDEAU.

MARCHÉS

EN ARABIE SAOUDITE, DES PERSPECTIVES QUI SE PRÉCISENT POUR LE BLÉ FRANÇAIS

Ce n'est pas neutre, l'Arabie saoudite a réalisé depuis mars 2013 deux achats de 110 000 tonnes de blé à 11 % de taux de protéines alors qu'elle n'exigeait jamais moins de 12,5 % jusqu'ici dans le cadre de ses appels d'offre. Le taux de 11 % convient pour certains des pains très divers demandés par les consommateurs saoudiens et c'est un taux qu'atteignent régulièrement les blés français. Il n'est d'ailleurs pas exclu que la société de négoce international bénéficiaire du second contrat y recoure pour effectuer sa livraison.

Cette évolution nourrit encore plus l'ambition de notre filière céréalière d'exporter des volumes élevés de blé vers l'Arabie saoudite, pays auquel elle fournit déjà régulièrement d'importants tonnages d'orge fourragère. Après avoir décidé en 2008 de réduire progressivement sa production de blé pour préserver ses ressources en eau, le royaume en importe aujourd'hui 2 Mt. Il est estimé que cette demande de 2 Mt peut être satisfaite à hauteur de 25 à 30 % avec du blé à 11 % de protéines.

Afin de mieux faire connaître les qualités des grains français aux acteurs saoudiens de l'importation et de la transformation des céréales, France Export Céréales, organisme chargé de leur promotion sur le marché mondial, avait organisé en 2012 un séminaire à Riyad. Puis il avait accueilli en novembre en France le responsable des achats de blé du royaume. La question du taux de protéines avait été l'un des thèmes centraux des échanges.

ÉGYPTE : REPRISE DES IMPORTATIONS MAIS MOYENS FINANCIERS TOUJOURS COMPTÉS

Si l'approvisionnement des moulins et de boulangeries restait normal en Égypte début juillet, sauf problèmes de transport dus à des disponibilités en fuel aléatoires, il était devenu urgent pour le GASC, administration responsable des achats publics de blé, de reprendre ses importations.

C'est ce qu'il a fait depuis le 1er juillet après 130 jours d'interruption en raison des difficultés financières du pays (voir aussi rubrique INFOCHIFFRES). Le bureau du Caire de France Export Céréales, l'organisme chargé de la promotion de nos grains sur le marché mondial, évaluait à cette date les stocks publics de blé importé à 3,5 mois de consommation au mieux. Des observateurs locaux avertis les estimaient plutôt proches de 2 mois en intégrant des déperditions de natures diverses. Or, habituellement, le GASC s'efforçait de maintenir un niveau de stock de 6 mois en comptant le stock flottant (livraisons en cours). Nécessaire parce que la part du blé local dans les moulins égyptiens ne peut excéder 70 à 75 %, la reprise des importations l'est également parce que la récolte égyptienne 2013 a été moins bonne qu'escomptée et que la collecte ne devrait pas dépasser les 3,8 Mt de l'année passée, pour 4,5 Mt espérés. Reste pour l'Égypte à s'assurer les moyens financiers d'importer, ce pour quoi elle sollicite depuis le printemps ses fournisseurs. En France, le dossier est étudié par le ministère du Commerce extérieur.

PAC : DISTORSIONS DE CONCURRENCE EN VUE POUR LES CÉRÉALIERS FRANÇAIS

À plusieurs reprises, le ministre de l'Agriculture a indiqué que les possibilités de redistribution des aides que la nouvelle PAC donne à tout pays de l'U.E. seraient largement mobilisées en France pour réduire les écarts de revenu entre secteurs. L'occasion était trop belle, il n'a pas manqué de s'appuyer sur la confirmation des bons résultats 2012 des céréaliers, le 3 juillet dernier, par la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation.

La question est de savoir jusqu'où peut être assumée une telle orientation alors que la volatilité dicte maintenant sa loi sur les marchés des produits agricoles. Ainsi, la hausse des cours des grains de 2012 ayant été totalement effacée entre le pic de novembre 2012 et début juillet (– 25 % pour le blé et – 28 % pour le maïs), le revenu céréalier 2013 devrait-il être beaucoup plus proche de la moyenne, toutes exploitations, d'autant que la conjoncture semble évoluer plus favorablement dans certaines filières animales.

Il n'est pas de l'intérêt de la France d'exposer ses céréaliers à d'insurmontables distorsions de concurrence en les malmenant face à leurs rivaux européens (l'Allemagne, qui – machiavéliquement ? – a aidé notre pays à faire émerger de fortes marges de redistribution pour chaque État dans la nouvelle PAC, est déterminée à ne les utiliser que symboliquement). En outre, redistribuer les aides de Bruxelles, même amplement, ne sera jamais une solution pertinente, en économie agricole ouverte, pour traiter les maux endémiques de certains secteurs.





FILIÈRES

BIOÉTHANOL DE 2^{DE} GÉNÉRATION : L'UNION EUROPÉENNE TRAÎNE

Les dirigeants de l'Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN) se sont alarmés devant la presse le 11 juin dernier de la différence de rythme entre l'Europe et d'autres parties du monde dans le développement industriel des biocarburants de seconde génération (G 2). En bioéthanol, il existe aujourd'hui dans l'U.E. 5 usines-pilote dont la capacité de production cumulée atteint 12 000 tonnes par an et une usine qui s'approche du stade démonstration avec une capacité de 40 000 t/an. Aux États-Unis, outre 4 usines-pilote d'une capacité cumulée de 30 000 t, 4 projets d'unités de démonstration d'une capacité totale de 245 000 t/an progressent très concrètement. En Chine, l'on compterait une dizaine d'unités-pilote et une usine de démonstration de 80 000 t/an.

L'IFPEN attribue pour l'essentiel cette différence de rythme aux tergiversations que les débats environnementaux entraînent en Europe en matière d'objectifs et de réglementation de la production de biocarburants. En témoignent les discussions actuelles à Strasbourg et à Bruxelles, ouvertes par la Commission européenne ellemême, à propos des changements indirects d'affectation des sols dont seraient responsables les biocarburants, un concept scientifiquement très flou (voir ci-dessous). Résultat, expose l'IFPEN, tandis que les industriels américains ont en ligne de mire les objectifs quantitatifs très précis qu'a adoptés l'administration fédérale pour l'incorporation de G 1 et de G 2, l'Europe sème le doute, avec ses changements de pied sur le G 1, quant à l'opportunité d'investir dans le G 2.

UN TRAVAIL DE L'INRA RÉHABILITE LES BIOCARBURANTS DE 1^{ère} GÉNÉRATION

Divulgué récemment, un travail de l'INRA-Rennes va à l'encontre de la proposition de la Commission européenne de freiner les utilisations de biocarburants de lère génération (G 1) au prétexte des « changements indirects d'affectation des sols » (dits ILUC, pour Indirect land use change) qui leur sont attribués.

Dans la théorie des ILUC, la production de biocarburants oblige en compensation à défricher des terres nouvelles pour répondre aux besoins alimentaires, d'où émissions supplémentaires de gaz à effet de serre à mettre au débit de ces nouveaux carburants. La question étant de savoir à quelle hauteur, la Commission européenne a fait appel à cette fin à un Institut de Recherche International, l'IFPRI, et il en est résulté des indications particulièrement défavorables pour le biodiesel G 1.

Or, ces indications sont contestées par le travail de l'INRA-Rennes. Pour son auteur, la réponse à la demande de bio-diesel est apportée à 63 % par une augmentation des rendements agricoles et le reste par une augmentation des surfaces, alors que pour l'IFPRI l'augmentation des rendements n'intervient que pour 20 %. Ainsi, même si l'amélioration des rendements implique des émissions de GES accrues (recours à plus d'engrais, par ex.), le supplément de GES lié à l'ILUC est-il 5 fois moindre d'après l'INRA que selon l'IFPRI. En ce qui le concerne, l'INRA se fonde sur les données de la FAO en matière de contributions respectives des rendements et surfaces à l'augmentation de la production.

OÙ EN EST LE PLAN SILOS ?

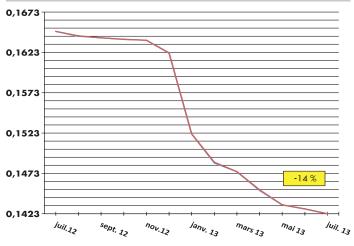
En janvier 2011, la filière céréalière française lançait un « Plan Silos » qui appelait à la construction de nouvelles capacités de stockage de grains de 5 millions de tonnes à l'horizon 2016. L'objectif était double : d'une part, pouvoir collecter et commercialiser dans de bonnes conditions des volumes de production croissants, tels que les veut l'évolution des besoins ; d'autre part, rester en mesure de contribuer à la régulation des marchés à l'échelle des variations annuelles (trop-pleins, insuffisances) des récoltes du futur.

Un premier bilan de ce « Plan Silos » a été dressé par Coop de France-Métiers du Grain, la fédération nationale des coopératives céréalières, au terme d'une enquête réalisée en mai dernier. 66 coopératives ont répondu, qui totalisaient 54 % des 52 Mt de capacité totale de stockage de grains en France en 2010.

Elles auront construit en 2016 près de 2 Mt de capacités nouvelles, ce qui, par extrapolation, aboutit à 3,6 Mt pour l'ensemble des organismes de stockage. L'enquête montre par ailleurs que les intentions de suppression de capacités existantes – par exemple pour cause de vétusté – sont moindres qu'estimées il y a 2 ans. En extrapolant, 0,8 Mt de capacité devrait ainsi être préservé. Dernier élément, on assiste à une montée en rythme de la construction de « silos plats » (parois latérales ne dépassant pas 10 m de haut), la réglementation s'étant assouplie depuis fin 2012 pour les silos de ce type.

INFOCHIFFRES

VALEUR EN \$ DE LA LIVRE ÉGYPTIENNE DE JUILLET 2012 À JUILLET 2013

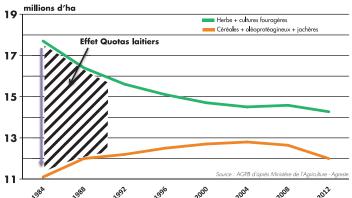


CÉRÉALISATION DE LA FRANCE, UNE IDÉE FAUSSE

Il se dit fréquemment depuis quelque temps que la France se « céréalise », c'estàdire que les surfaces de grandes cultures s'étendent au détriment des surfaces consacrées à l'élevage.

Si ce phénomène s'est manifesté dans le passé, c'est entre 1984 et le début des années 90, quand la mise en place des quotas laitiers en Europe et le plan de cessation d'activité laitière l'accompagnant ont conduit à la transformation de prairies en terres labourables. Depuis lors, les surfaces de céréales, oléoprotéagineux et jachères sont globalement restées stables tandis que l'ensemble des surfaces de prairies permanentes et cultures fourragères s'est à peu près maintenu, mais avec diminution des premières au bénéfice des secondes, du mais fourrager notamment, qui ne doit pas être confondu avec le mais-grain.

Surfaces consacrées à l'élevage et aux grandes cultures en France depuis 1992



Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.

Contact: Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site **www.agpb.fr** Abonnements : consulter l'AGPB.

Reproduction autorisée avec mention de la source BLF CONTACT-AGPB.